



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**PRIX INITIATIVES
AIDANT-ES 2023**

PRIX
INITIATIVES
AIDANT.E.S

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : Le Collectif Je t'Aide 01

- Edito de la Présidente du Collectif Je t'Aide 02
- Présentation du Collectif Je t'Aide 04

CHAPITRE 2 : Le Prix Initiatives Aidant·es 05

- L'appel à projets par et pour les aidant·es 07
- Les conditions et modalités de participation pour les porteur·reuses de projets 13
- Le calendrier du PIA 2023 14

CHAPITRE 3 : Le rôle du jury du Prix Initiatives Aidant·es 15

- Les membres du jury du PIA 18
- Les critères guidant la réflexion du jury dans l'attribution des notes 19
- Les règles de scrutin 19

CHAPITRE 4 : Les procédures 20

- La modification ou l'annulation de l'appel à projets 21
- Le règlement des litiges 21
- L'exclusion d'un·e porteur·reuse de projet 21
- La protection des données personnelles 23
- Le droit à l'image 24



CHAPITRE 1

LE COLLECTIF JE T'AIDE



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

1. Edito



Agir pour et avec les aidant.es constitue l'identité du Collectif Je t'Aide. Ils sont présent.es dans la composition de l'association, dans la gouvernance à travers deux sièges au Conseil d'Administration et dans toutes nos actions. Le « Prix Initiatives Aidants » en est un bel exemple : cet appel à projets est une action par et pour les aidant.es.

Pour les aidant.es, car il récompense des solutions qui accompagnent les aidant.es au quotidien. Depuis la première édition en 2018, 15 projets ont été récompensés.

Par les aidant.es, car ce sont eux qui composent le jury et sélectionnent les cinq lauréat.es annuels. Nous sommes convaincu.es que l'expertise d'usage des aidant.es est une précieuse ressource dont nous devons collectivement nous servir pour faire avancer les choses. Nous souhaitons également leur donner du pouvoir d'agir, dans une période de leur vie où les occasions de participer aux projets de la cité se font de plus en plus rares.

En cette sixième édition, nous souhaitons développer la notoriété de cet appel à projets, pour accompagner davantage de structures et rendre plus visibles les solutions à destination des aidant.es

Je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance renouvelée dans ce projet, sans qui rien ne serait possible.

Rendez-vous le 6 Octobre prochain pour la remise de prix !

Corinne Benzekri
Présidente du Collectif Je t'Aide

2. Présentation du Collectif Je t'Aide



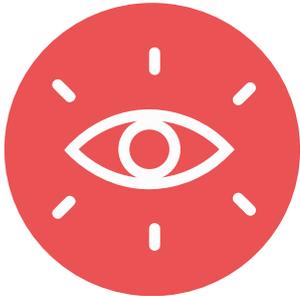
2015 : Création du Collectif

Missions



Défendre et améliorer les droits des aidant·es.

-> Plaidoyers, études



Rendre visibles les aidant·es, leurs difficultés et leurs besoins.

-> Campagnes de communication et de sensibilisation



Transformer la société pour qu'elle agisse pour et avec eux et elles .

-> JNA, PIA, Conférences

Vision

L'association œuvre à la reconnaissance des 11 millions d'aidant·es, en les rendant visibles, en améliorant leurs droits et en transformant la société pour qu'elle agisse pour et avec eux et elles

45 membres physiques

29 structures membres

The graphic illustrates the association's network. On the left, a diverse group of people represents the 45 physical members. In the center, the 'JE T'aide' logo is prominently displayed, with the tagline 'TOUT UN COLLECTIF POUR LES AIDANT·ES'. To the right, a grid of 29 logos represents the structures members, including:

- Uti&Cité
- Baluchon France
- la maison des aidants® Association Nationale
- ŒUVRE FALRET
- AVEC NOS PROCHES
- JADE Jeunes Aidants Ensemble
- CASIP-COJASOR FONDATION 1809
- L'ENVOI Champagnais pour une meilleure vie
- agevillage Le site d'infos des seniors et des aidants
- la compagnie des aidants
- Harmonie mutuelle GROUPE vyv
- Ma Boussole Aidants une initiative avec le réseau agricole arico
- ARSLA Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres Maladies du Motoneurone
- handéo
- VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES 1990-2020 30 ANS La santé continue!
- MACIF
- afeh Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Plaine et d'Orange
- rma RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE
- FRANCE ALZHEIMER & MALADIES APPARENTÉES
- les bobos à la ferme
- Maison de Santé Protestante de Bonlieux-Bagatelle

CHAPITRE 2

LE PRIX INITIATIVES AIDANT·ES



1. L'appel à projets par et pour les aidant·es

Pour la 6^e année consécutive, le Collectif Je t'Aide lance son appel à projets. Depuis 2018, le Collectif Je t'Aide soutient et distingue des initiatives locales répondant aux besoins des aidant·es en France.

4 objectifs :



Faire connaître et soutenir les initiatives qui accompagnent les aidant·es et au niveau national



Donner du pouvoir d'agir aux aidant·es et mettre en avant leur expertise



Impulser des engagements chez les acteur·rices qui cherchent à se mobiliser auprès des aidant·es



Faire connaître le Collectif Je t'Aide auprès des aidant·es et des structures du champ de l'aide

5 catégories :



Santé



Information / formation



Répit



Aidant·es en emploi



Soutien et accompagnement

5 prix :

Les 5 lauréat·es sont choisi·es par un jury composé d'aidant·es et de partenaires du milieu des aidant·es. Ils.elles bénéficient d'une dotation financière de 4 000 euros pour mener à bien l'initiative ou le projet proposé, d'une visibilité importante sur le site Internet et les réseaux sociaux du Collectif Je t'Aide et lors de la Journée Nationale des Aidant·es, date de la remise de prix. Parmi ces lauréat·es, un prix « Coup de cœur » est décerné par le jury, qui donne accès à un accompagnement personnalisé pour optimiser sa communication.



2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR LES PORTEUR·REUSES DE PROJETS



Qui peut y participer ?

Les porteur·reuses de projets qui souhaitent déposer leur candidature doivent remplir les critères listés ci-après :

- **Toutes les structures morales** peuvent candidater, quelle que soit leur forme juridique (**association, entreprise, établissement public, coopératives, auto-entrepreneurs...**). Le Collectif Je t'Aide ne soutient pas les projets portés par des structures affiliées à des partis politiques ou à des institutions religieuses.
- **Les sièges sociaux** des structures doivent être basés en France.
- **Les membres du Collectif Je t'Aide** et leurs antennes régionales peuvent postuler au Prix Initiatives Aidant·es, en indiquant leur qualité de membre dans le formulaire d'inscription. Retrouvez la liste de nos membres juste ici : <https://associationjetaide.org/le-collectif/>
- **Les porteur·reuses de projets déjà soutenu·es** par le Collectif Je t'Aide peuvent postuler à nouveau, en l'indiquant dans le formulaire de candidature.

Quels projets sont éligibles ?

Le projet s'inscrit dans l'une des 5 catégories.

RÉPIT



Initiatives proposant aux aidant·es du répit : séjours de répit avec ou sans son aidé·e, répit à domicile type relayage et baluchonnage, accueils de jour...

exemple avec le lauréat 2022 :

L'APEH, Aide aux Parents d'Enfants Handicapés, a créé Respir'sitting, un dispositif de répit basé sur un concept d'aide à domicile. Il propose aux parents l'aide d'un étudiant de filières médico-sociales qui vient à leur domicile s'occuper de leur enfant porteur de handicap.

Initiatives visant à informer les aidant·es sur leurs droits, les solutions existantes, à les sensibiliser à leur rôle, à leur proposer des formations dédiées, guides etc...

INFORMATION FORMATION



exemple avec le lauréat 2022 :

Linestie agit pour les aidant·es en proposant un compagnon numérique d'accueil en Ehpad pour les personnes en perte d'autonomie, leurs aidant·es et les professionnel·les.

SANTÉ



- Santé physique : activités sportives, ateliers collectifs et individuels, prévention santé, alimentation...
- Santé mentale : art-thérapie, soutien psychologique...

exemple avec le lauréat 2022 :

Traces de vie, l'association qui accompagne par l'écriture les personnes malades ou en fin de vie et l'écriture de biographies aux aidant·es.

Groupes de paroles entre aidant·es, lignes d'écoute téléphonique, accompagnement social et psychologique, aide à réaliser des démarches administratives, réseaux d'entraide...

exemple avec le lauréat 2022 :

L'association « Aidants et bien plus » est une communauté de pair-aidance pour les aidant·es actif·ves, dans laquelle les aidant·es s'entraident, s'écoutent et valorisent leurs connaissances au service de toutes et tous.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT



EMPLOI



Initiatives visant à maintenir les aidant·es en emploi (outils d'articulation vie professionnelle/vie personnelle/vie d'aidant.e), à les accompagner vers le retour à l'emploi (repérage et mises en avant des compétences, formations dédiées, ateliers collectifs...)

exemple avec le lauréat 2022 :

L'association Constellation est un réseau d'entraide composé majoritairement de parents d'enfants en situation de handicap salariés, formés à la pair-aidance.

- Le projet doit être réalisé en France.
- Un·e porteur·euse de projets peut proposer plusieurs projets différents. Chaque projet ne peut être déposé qu'une fois, dans une seule catégorie. Pour cela, il est nécessaire de remplir le formulaire pour chaque projet déposé.
- Par exemple, l'association X peut déposer un projet d'atelier de sophrologie dans la catégorie "Répit" et un projet de cycle de conférences sur la santé des aidant·es dans la catégorie "Information/formation".

A quoi s'engagent les candidat·es porteur·euses de projet ?

- Les porteur·euses de projet s'engagent à livrer un **dossier complet**. Les **pièces obligatoires** du dossier sont :
- Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture ou copie de l'extrait de KBIS pour les entreprises
- Statuts
- Dernier rapport d'activité / rapport annuel
- Dernier bilan comptable / bilan financier
- Liste des membres du CA
- Budget prévisionnel du projet présenté
- Logo
- RIB



- Le Collectif Je t'Aide et le jury se réservent le droit de ne pas prendre en compte une candidature si le dossier est incomplet et si les modalités précisées dans ce Règlement Intérieur ne sont pas respectées. Le Collectif Je t'Aide n'est pas tenu de se justifier auprès des porteur·euses de projets s'ils.elles ne sont pas retenu·es.
- Les porteur·euses de projet pré-sélectionné·es s'engagent à être joignables durant la phase de sélection du concours qui se tiendra à partir du 03 mai jusqu'à la remise des prix qui se déroulera le 6 octobre 2023 s'ils.elles sont sélectionné·es.
- Les porteur·euses de projet pré-sélectionné·es s'engagent à communiquer sur leur sélection en utilisant les visuels du PIA.



A quoi s'engagent les 5 lauréat·es ?

- Les lauréat·es s'engagent à utiliser les fonds obtenus sur le projet fléché.
- Les lauréat·es s'engagent à **mettre en œuvre** ce qu'ils.elles auront décrit pour répondre à l'appel à projets (actions décrites, suivi du projet, évaluation) ou à informer le Collectif Je t'Aide de modifications.
- Les lauréat·es s'engagent à **insérer le logo du Collectif Je t'Aide** sur les éventuels supports de communication créés pour la promotion de leur projet.
- Les lauréat·es s'engagent à **réaliser une interview auprès du Collectif Je t'Aide** sur les modalités de mise en œuvre de leurs projets, dans l'année de réception de la dotation financière.
- Les lauréat·es s'engagent à fournir au Collectif Je t'Aide **un bilan ou rapport final** du projet déposé.
- En fonction de leurs ressources humaines et financières, les lauréat·es s'engagent à être **présent·es lors de la remise de prix** (en présentiel ou visio) le 6 octobre (frais de déplacements à la charge du.de la porteur·euse de projet).



3. Le calendrier du PIA 2023

03 MAI AU 30 JUIN

Ouverture de l'appel à projets.

**17 JUILLET AU
10 SEPTEMBRE**

Sélection des projets par le jury du PIA : Réparti en 5 groupes, le jury distingue 5 projets (un par catégorie) pour un budget total de 20 000 euros.

15 SEPTEMBRE

Annnonce des résultats : Les lauréat·es du PIA 2023 sont prévenu·es mi-septembre et sont tenu·es de garder le secret jusqu'à la soirée de remise des prix.

6 OCTOBRE

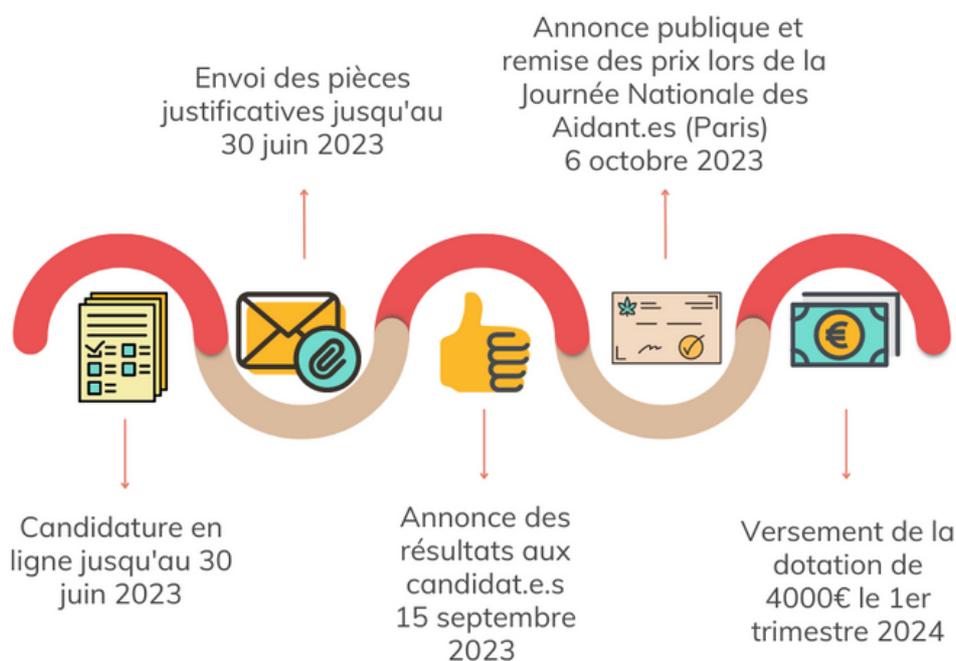
Remise des prix : Les 5 lauréat·es du PIA 2023 sont invité·es à recevoir leurs prix lors de la soirée organisée par le Collectif Je t'Aide à l'occasion de la Journée Nationale des Aidant·es.

APRÈS LE 6 OCTOBRE

Sélection du "Prix Coup de Coeur 2023" par le public

1ER TRIMESTRE 2024

Versement des dotations de 4000 euros : Les sommes sont versées directement sur le compte bancaire de la structure.



CHAPITRE 3

LE RÔLE DU JURY PIA



1. Les membres du jury PIA

Qui peut être membre du jury ?

- Le jury national est composé de 15 à 20 personnes : des aidant·es ou ancien·nes aidant·es ainsi qu'un·e représentant·e par partenaire du PIA 2023.
- Les aidant·es postulent via un **formulaire en ligne**, et sont sélectionnés par le Collectif Je t'Aide afin d'assurer **une répartition entre ces différents critères** : sexe, âge, région, profil de la personne aidée et nombre de personne(s) aidée(s), situation professionnelle. Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit de répartir de manière équilibrée les groupes selon les profils (1 partenaire et 4 personnes physiques).
- Les **aidant·es ayant déjà été membres du jury national** sur l'une des éditions du PIA peuvent postuler en le renseignant dans le formulaire. Ils.elles ne seront pas prioritaires.
- Les **membres du Collectif Je t'Aide** (les personnes physiques et les membres représentant·es des personnes morales) **ne peuvent pas faire partie du jury**.



A quoi s'engagent les membres du jury ?



- Tous les membres du jury s'engagent à signer une charte au sein de laquelle ils.elles respectent =
 - un engagement de confidentialité
 - une absence de conflits d'intérêt
 - le règlement intérieur du Collectif Je t'Aide
- Ils.elles travaillent ensemble à l'élaboration d'une grille de notation commune, co-construite avec l'équipe du Collectif Je t'Aide.
- - Ils.elles choisissent de rejoindre l'un des 5 groupes en charge de noter l'une des 5 catégories de projets.
- Le Collectif Je t'Aide accompagne et outille le jury : il organise les réunions mais ne participe pas aux échanges. Les membres de chaque catégorie se réunissent seul-es pour choisir les lauréat-es.
- Ils.elles s'engagent à ne pas divulguer les noms des lauréat-es avant la soirée organisée par le Collectif Je t'Aide à l'occasion de la Journée Nationale des Aidant-es le 6 octobre à Paris.

- En cas de non-respect du Règlement Intérieur du PIA, des valeurs et principes d'action du Collectif Je t'Aide, tout.e membre du jury peut être exclu.e à n'importe quel moment de l'appel à projets.
- Le Conseil d'Administration instruit la procédure. Il peut organiser une réunion dans les plus brefs délais si le prochain Conseil est prévu à une date trop éloignée ou si le caractère grave de la faute du.de la membre du jury en cause l'exige.
- Le.la membre du jury pourra être entendu.e avant ou pendant la réunion du Conseil d'Administration.
- La décision d'exclusion du jury est prise à la majorité. Le Conseil d'Administration devra rédiger une lettre explicitant son choix d'exclusion.
- Pour démissionner, le.la membre du jury démissionnaire doit adresser sa décision à la présidente du Collectif Je t'Aide sous lettre ou par courrier électronique. La démission sera traitée par le Conseil d'Administration.



2. Les critères guidant la réflexion du jury dans l'attribution des notes

La grille de notation est chaque année co-construite entre l'équipe du Collectif Je t'Aide et le jury. Elle est la même pour les 5 catégories du PIA. Elle vise à accompagner le jury dans sa notation, à permettre la notation des dossiers de manière objective. Elle comporte généralement 4 critères pondérés. La note finale, sur un total de 20 points, attribuée à chaque dossier, est constituée de la somme des notes données pour chaque critère.



3. Les règles de scrutin du jury du PIA

- Chaque groupe pour chaque catégorie délibère et décide de son lauréat·e. Sa décision est sans appel.
- Chaque groupe informe les autres catégories et l'équipe du Collectif Je t'Aide de sa décision lors d'une réunion mi-septembre.

CHAPITRE 4

LES PROCÉDURES



1. La modification ou l'annulation de l'appel à projets

Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit d'annuler, reporter, modifier l'appel à projets et ses modalités si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Ces modifications seront communiquées aux différent·es porteur·reuses de projets.

2. Le règlement des litiges

- Tous les cas non prévus par le présent règlement seront traités par le Conseil d'Administration du Collectif Je t'Aide.
- Le Collectif Je t'Aide est seul compétent pour trancher tout cas de litiges, prendre toute décision imposée par les circonstances.
- Ses décisions sont sans appel.

3. L'exclusion d'un·e porteur·reuse de projet

Le Collectif Je t'Aide se réserve le droit d'exclure de la participation à l'appel à projets tout·e porteur·euse de projets n'ayant pas respecté les conditions du Règlement Intérieur et de déchoir la structure participante à l'appel à projets de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation.

4. La protection des données personnelles



- Dans le cadre de la participation au PIA, le Collectif Je t'Aide recueille des **données à caractère personnel concernant les structures porteuses de projet**. À défaut, leur participation ne peut pas être prise en compte.
- **Nature des “Données Personnelles”** de la personne chargée du dossier au sein de la structure/interlocuteur·rice principal·e : nom, prénom, fonction dans la structure, adresse-mail, numéro de téléphone
- Ces informations sont **enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique**.
- **Finalités du traitement des “Données Personnelles”** : prise en compte de la participation au PIA 2023, détermination des lauréats, attribution des dotations, actions de valorisation des structures lauréates sur le site internet du Collectif Je t'Aide et ses réseaux sociaux, suivi des dossiers
- **Destinataires des “Données Personnelles”** : le Collectif Je t'Aide et les partenaires du Prix Initiatives Aidant·es 2023 si le·la porteur·euse de projets a coché la case affiliée dans le formulaire d'inscription.
- **Durée de conservation** : La durée de conservation des données à caractère personnel des porteur·reuses de projets est de 5 ans à l'issue du PIA.

- **Exercice des droits** : Les porteur-reuses de projets candidat-es ont un droit d'accès à leurs "Données Personnelles". Conformément aux articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression et le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données. Les porteur-reuses de projets candidat-es disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale. En prouvant son identité par la production d'une copie de pièce d'identité, ces droits peuvent être exercés à tout moment aux adresses suivantes :

Par courrier postal :

Collectif Je t'Aide "Prix Initiatives Aidant-es"
54 rue Molière
94200 Ivry-Sur-Seine

Par courriel : contact@associationjetaide.org

Toutefois, les porteur-reuses de projets candidat-es sont expressément informé-es qu'ils.elles seront réputé-es renoncer à leur participation et au suivi de leur projet le cas échéant en cas de suppression de leurs données personnelles avant la fin de l'appel à projets.

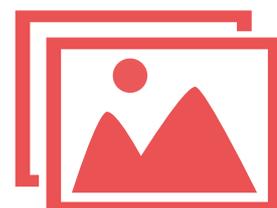
- **Réclamations** : Les porteur·reuses de projets candidat·es concerné·es ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
(CNIL)

3 place de Fontenoy

TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07

5. Le droit à l'image



- Les structures candidates garantissent que les **photographies/vidéos** facultatives transmises dans le dossier sont des créations qui leur sont **strictement personnelles** et qu'elles ne portent pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers. Les candidat·es garantissent également que les photographies/vidéos transmises dans le dossier ne **portent pas atteinte au droit à la vie privée** et notamment au droit à l'image des personnes représentées.
- Les **lauréat·es du PIA 2023 autorisent le Collectif Je t'Aide** à utiliser leurs noms, prénoms et leur ville de résidence **dans le cadre d'opérations de communication relatives au PIA.**
- Jusqu'à la remise des Prix le 6 octobre 2023, et afin de ne pas entraver les éventuelles démarches de dépôt de droits de propriété intellectuelle des lauréat·es, le **Collectif Je t'Aide s'engage à garder confidentielles l'ensemble des informations qui lui sont communiquées.** Les lauréat·es doivent avoir entrepris les démarches nécessaires afin d'assurer la protection de leurs droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne d'éventuels dépôts de brevets.



TOUT UN COLLECTIF
POUR LES AIDANT.E.S

**Pour toute demande d'information,
contactez-nous !**

Collectif Je t'Aide

 Collectif Je t'Aide
54 rue Molière,
94200, Ivry-Sur-Seine,
Silver Innov'

 pia.jetaide@gmail.com

 associationjetaide.org

